

LE CCE D'ALSACE : UN NOUVEL ÉQUIPEMENT POUR LA GESTION DES BIENS ARCHÉOLOGIQUES MOBILIERS

AXELLE DAVADIE, HÉLOÏSE KOEHLER, AGATHE MULOT

Résumé Répondant aux besoins de conservation des biens mobiliers archéologiques du territoire alsacien, un bâtiment mixte a été inauguré en 2016. Réalisé en partenariat avec la DRAC Grand Est, site de Strasbourg, il abrite le siège d'Archéologie Alsace (maître d'ouvrage), le Centre de conservation et d'étude et des espaces mutualisés. Le bâtiment, réalisé par W-Architectures, offre 4235 m². Le budget s'élève à 10,5 millions d'euros (financement Archéologie Alsace, Départements du Bas-Rhin et Haut-Rhin, État et Région Grand Est).

Son ouverture a été l'occasion de préciser le fonctionnement du nouvel équipement, de mettre à jour les procédures d'accès aux collections et de clarifier les missions de chaque partenaire, notamment celles de l'État, intégrées au CCE.

Suite au lancement par le ministère de la Culture du concept de Centre de conservation et d'étude (CCE) en 2007¹, l'établissement public Archéologie Alsace (anciennement PAIR : Pôle d'archéologie Interdépartemental rhénan) et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont portés volontaires pour la création d'un équipement adapté à la préservation et à l'accessibilité des collections archéologiques alsaciennes. Le projet a été monté en partenariat avec la DRAC Grand Est, site de Strasbourg (anciennement DRAC Alsace).

Les objectifs du CCE ont été formalisés en vue d'améliorer la conservation et la gestion du mobilier archéologique par la création d'un équipement mutualisé à l'échelle régionale, d'associer les acteurs de l'archéologie et d'exploiter les collections dans un intérêt scientifique et culturel, en facilitant l'accès des collections aux chercheurs et en donnant des ressources aux musées locaux.

Le projet de nouveau centre (A. Mulot)

État des lieux régional et définition des besoins

Afin d'évaluer les besoins pour la création d'un centre mixte et performant à l'échelle du territoire alsacien, un préprogramme a été établi, contenant un bilan détaillé et des propositions adaptées (Mulot, 2011). Ce dernier contient un état systématique des lieux de conservation et un diagnostic des collections qu'ils renferment. Il rend compte des différents acteurs chargés de ces mobiliers archéologiques et fait connaître leurs besoins dans le cadre de ce

¹ Circulaire n° 2007/020 du 6 juillet 2007 (BO 163, p. 17.)

projet de nouvel équipement, afin de proposer des mesures concrètes pour le bâtiment, son fonctionnement et des outils de gestions mutualisés.

Quarante-sept lieux conservant les objets archéologiques ont été recensés dans les deux départements alsaciens (fig. 1). Le panorama était très disparate, allant du dépôt-silo engorgé de 200 m² à deux vitrines dédiées à l'archéologie dans un musée associatif. Treize lieux envisageaient de déposer du mobilier au CCE.

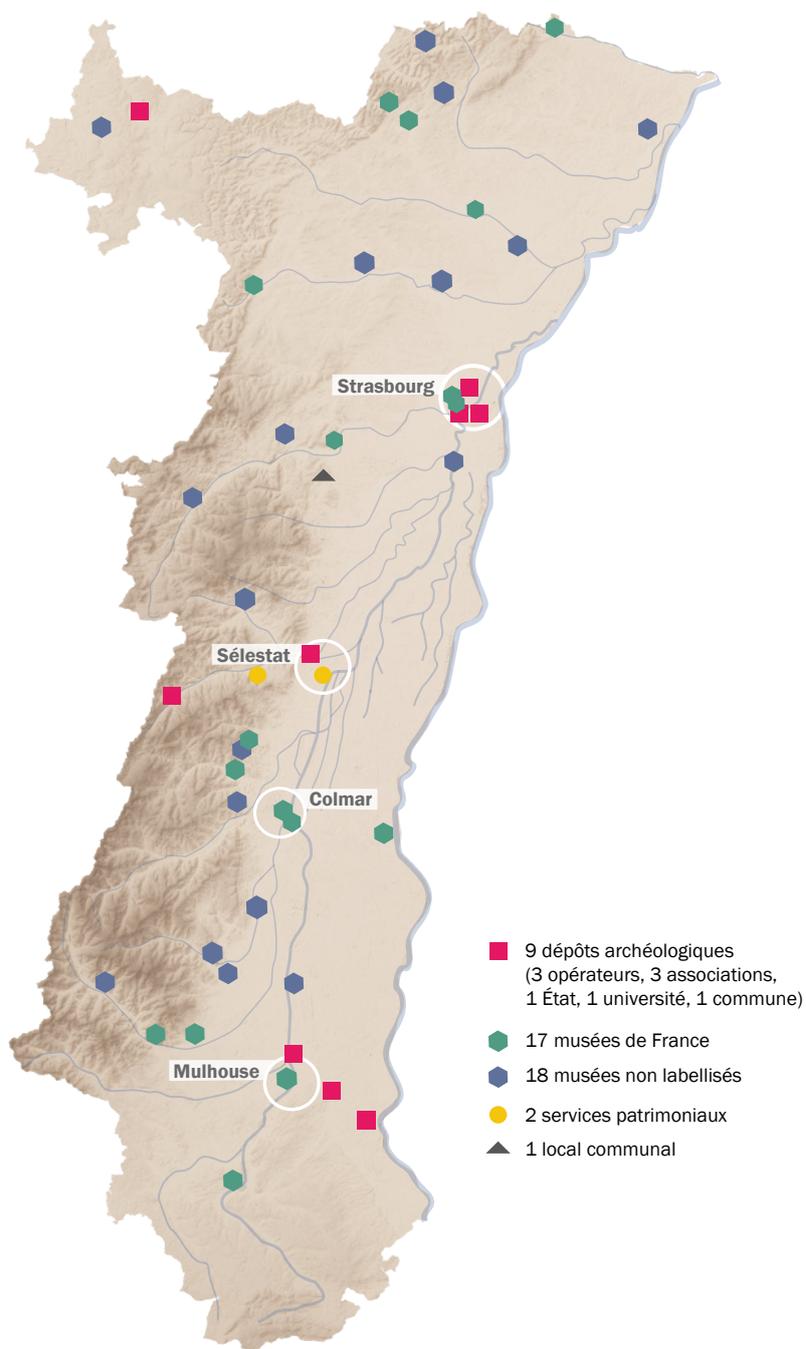


Figure 1 47 lieux conservant du mobilier archéologique recensés en 2008-2010 en Alsace. © A. Mulot / Archéologie Alsace, fonds / © 2015 GeoBasis-DE/BKG, Google.

Les résultats de l'état des lieux ont prouvé le caractère alarmant de la situation, qui se manifeste par des problèmes d'identification, de localisation et d'altération des collections, et d'état partiel des inventaires.

Estimation des collections à conserver et calibrage du projet

Les collections susceptibles d'intégrer le nouvel équipement ont été estimées en volume. Le calcul tient compte des collections existantes, mais aussi du taux d'accroissement des mobiliers (archéologie préventive et programmée; dépôts à venir). En prévision de leur répartition dans les futurs espaces de conservation du CCE, les collections (appartenant à l'État, versées par les opérateurs, ou mises en dépôt par des musées, collectivités ou associations) ont été distinguées en cinq catégories en fonction de leurs besoins en conservation (climat et conditionnement) :

- « peu sensibles » : matériaux peu sensibles aux variations climatiques (céramique, terre cuite utilitaire et d'architecture, matériaux pierreux, déchets industriels, lithique, etc.) = 49 %;
- « os et échantillons naturels » : restes osseux humains et animaux, non travaillés, et échantillons naturels dont l'étude permet la compréhension des paléo-environnements = 24 % (mêmes caractéristiques que « peu-sensibles »);
- « métaux » : métaux et matériaux nécessitant une atmosphère sèche = 10 %;
- « sensibles et remarquables » : objets fragiles ou sensibles aux variations climatiques et/ou présentant un intérêt scientifique et muséographique notable (en matière dure animale et matériaux organiques, verre, céramique à décor fin et/ou remontées, etc.) = 7 %;
- « pondéreux » : matériaux peu sensibles, lourds et/ou volumineux = 10 %.

Avec un passif estimé à 631 m³ en 2012, la projection portait à 1553 m³ en 2029. Les volumes évalués ont été retranscrits en surfaces nécessaires en fonction des modes de stockages retenus. La perspective d'intégration des collections existantes et nouvelles a été retenue sur une quinzaine d'années.

Caractéristiques architecturales

Les études architecturales (2013-2014) ont précédé les travaux (déc. 2014-juin 2016), pour une inauguration des nouveaux locaux en octobre 2016.

Le projet est inscrit dans la logique du « Secteur culturel de l'Ill » de la ville de Sélestat (Bas-Rhin), sur une parcelle d'un hectare. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le cabinet toulousain W-Architectures. Le caractère fragmenté du bâtiment permet de traduire la logique fonctionnelle de l'organisation du bâtiment dont la confidentialité va croissant, des espaces dévolus à l'accueil du public aux zones de travail réservées aux chercheurs, puis au volume des dépôts, quasiment dépourvu d'ouvertures. La chaîne opératoire du mobilier est configurée en L autour des dépôts. La composition fragmentée permettra d'intégrer un nouveau « module » dans le cadre d'une éventuelle extension future des dépôts, pour laquelle une réserve foncière de 1000 m² a été prévue.

Le projet a donc porté sur la création d'un bâtiment abritant à la fois le siège d'Archéologie Alsace, les locaux du Centre de conservation et d'étude et des espaces mutualisés. Le maître d'ouvrage et propriétaire des lieux est Archéologie Alsace et le CCE est imbriqué dans ces

locaux mixtes. Le bâtiment offre 4235 m², dont 2800 m² sont dévolus au CCE, soit les deux tiers des surfaces (fig. 2).

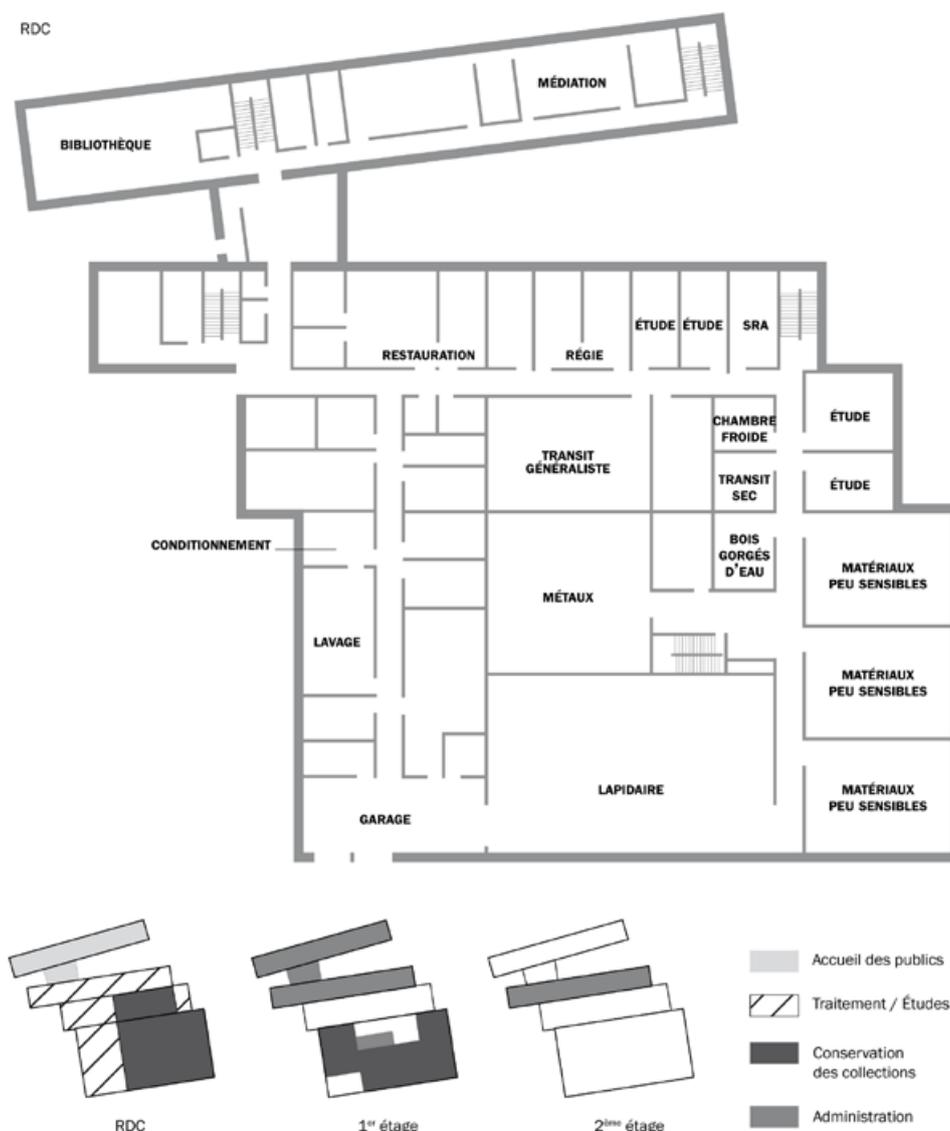


Figure 2 Plan architectural du CCE Alsace. © Archéologie Alsace /W-Architectures.

Le CCE comprend des dépôts définitifs, un bureau pour le SRA, un pour la régie des collections, avec une salle de travail et quatre salles d'étude. Les espaces mutualisés concernent le traitement (salle de lavage, salle de conditionnement/pré-inventaire et laboratoire de restauration) et la bibliothèque. Si la salle d'étude pour le SRA fut pensée comme dévolue aux missions régaliennes (versement de mobilier, chantiers des collections, etc.), elle accueille aussi des chercheurs.

Dédiés à la conservation du mobilier, quinze dépôts occupent une surface totale de 1 450 m². Quatre dépôts de transit permettent de gérer le mobilier d'Archéologie Alsace en cours d'étude : dépôt généraliste, chambre froide, dépôt sec et dépôt bois gorgés d'eau. Et quatre

dépôts définitifs sont décomposés en onze magasins² sur une totalité de 1285 m² (partie CCE) : sept dépôts « peu sensibles » (dont un réservé aux os animaux et un aux os humains), un dépôt « métaux », deux dépôts « sensibles et remarquables » et un dépôt « pondéreux ». Ces réserves sont équipées de rayonnages mobiles pour le rangement des bacs de normes Europe et de racks à palettes pour les hors formats, avec un étiquetage à code-barres. Les consignes climatiques prévoient des plages de tolérance limitant les variations brutales et une température différente en hiver et en été par souci d'économie d'énergie.

Bilan de la construction et l'intégration des collections

Le budget total de l'opération s'élève à 10,5 millions d'euros. Le financement a été assuré par Archéologie Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à hauteur de 5,7 millions d'euros. Une subvention de l'État, par le ministère de la Culture et de la Communication via la DRAC, de 4 millions, a permis de couvrir 63 % du coût HT du projet CCE (le coût global du CCE s'élevant à 6,33 M euros TTC). Une seconde subvention de 800 000 euros a été versée par la Région Grand Est (anciennement Région Alsace).

De 2009 jusqu'au déménagement en 2016, des chantiers de collections ont été organisés en quatre campagnes. Environ 200 m³ ont été traités : dépôts de l'État et versements de deux opérateurs (financement État : env. 461 000 €), et collections propriété du Haut-Rhin (financement du Département : env. 100 000 €). Plusieurs versements de mobilier aux normes du CCE ont été effectués.

Début 2018, environ mille opérations archéologiques et 195 000 objets sont référencés dans la base de données et rangés sur environ 10 700 bacs et 300 palettes, atteignant 400 m³ sur une capacité totale de 1330 m³ (soit 30 % d'occupation).

Fonctionnement du CCE d'Alsace (H. Koehler)

Les principes généraux dressés lors d'une première convention signée dès la conception du projet

Les principes généraux de fonctionnement du CCE d'Alsace ont d'abord été dressés dans les grandes lignes dès 2010 et figés dans une convention conclue entre les différents partenaires en 2012 : Archéologie Alsace, la DRAC Grand Est, les deux conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Cette convention précise les responsabilités et engagements de chacun des partenaires pour la création, la gestion et le fonctionnement du CCE d'Alsace. Le CCE d'Alsace s'individualise par sa gestion mixte collectivité-État. La direction du CCE est assurée par la collectivité, et le fonctionnement est mixte entre personnel collectivité (2,5 équivalents temps plein) et personnel État (1 équivalent temps plein). La convention prévoit également la création d'un conseil scientifique composé de membres pour moitié nommés par l'État et pour moitié par la collectivité. Son avis est consultatif. Créé dès 2012, il se réunit en général une à deux fois par an et il a pu suivre le projet de construction dès son démarrage (plans, travaux, etc.).

² La partition des dépôts est due aux questions de désenfumage; les surfaces ont été réduites à moins de 100 m².

Un ajustement du fonctionnement ainsi que des clarifications des missions de chaque partenaire ont pu   tre pr  cis  s et   prouv  s    l'ouverture du Centre fin 2016.

Un fonctionnement   prouv   et pr  cis   depuis l'ouverture du Centre en octobre 2016

C'est notamment la mise    jour de proc  dures et documents administratifs communs concernant la gestion du mobilier qui a d     tre pens  e, l'objectif   tant de simplifier au maximum les d  marches pour les usagers et les personnes souhaitant acc  der aux biens arch  ologiques mobiliers conserv  s au CCE d'Alsace. Le b  timent et la direction du CCE   tant sous la responsabilit   de la collectivit  , mais les collections arch  ologiques   tant pour la plupart propri  t     tat ou sous sa responsabilit  , il a fallu cr  er des documents communs permettant de fluidifier les proc  dures. Les usagers adressent ainsi leur demande    la direction du CCE, qui ensuite les oriente vers les documents appropri  s.

On peut distinguer les sollicitations pour les consultations sur place des demandes de pr  t pour valorisation et des sorties pour analyse.

Les consultations

Les consultations des biens arch  ologiques mobiliers sont au c  ur de l'activit   du CCE.    cette fin, quatre salles d'  tude ont   t   cr  ees    proximit   des d  p  ts. Elles sont   quip  es de petits mat  riels d'  tude mis    disposition des chercheurs. La demande de consultation se fait par l'interm  diaire d'un formulaire    t  l  charger sur les sites internet d'Arch  ologie Alsace et de la DRAC Grand Est,    transmettre    la direction du CCE trois semaines minimum avant l'  ch  ance souhait  e. Un r  glement int  rieur de consultation des collections a   t     crit et valid   par le Conseil scientifique. Il doit   tre sign   par les usagers/externes. Il pr  cise les conditions d'acc  s et de rangement des biens arch  ologiques mobiliers. Il demande par exemple une copie des travaux r  alis  s dans le cadre de la consultation.

En 2017, on d  nombre 27 consultations au CCE d'Alsace, r  unissant plus de 50 chercheurs fran  ais, allemands, suisses et anglais.

Les sorties des biens arch  ologiques mobiliers

On distingue plusieurs types de sortie de biens arch  ologiques mobiliers, exigeant des proc  dures diff  rentes : les sorties pour exposition (temporaire ou permanente), pour   tude ou pour analyses (destructrices ou non), en France, en Europe et hors Europe.

Le CCE a permis la sortie d'objets arch  ologiques pour 14 projets de valorisation ou expositions (**fig. 3**), et pour 15 projets d'  tude et d'analyse.

Les principes g  n  raux

Quel que soit le motif de la sortie, un document stipulant les conditions de sortie des biens arch  ologiques mobiliers est accessible sur les sites internet d'Arch  ologie Alsace et de la DRAC. Cela permet aux usagers de savoir si leur demande peut   tre accept  e (conditions de s  curit  , d  lai, etc.).



Figure 3 Conditionnement préalable à une sortie pour exposition.
© Archéologie Alsace.

Une fois renseignés, les usagers adressent leur demande à la direction du CCE, qui les oriente vers le formulaire approprié en fonction du type de demande, à triple signature (usager, CCE, propriétaire/responsable).

Exemple dans le cas d'une sortie pour exposition

Pour illustrer ce fonctionnement, prenons l'exemple d'une sortie pour exposition temporaire en France. Un document accessible en ligne³ définit les principes de conditions de prêt : en termes de délais, de conditions de présentation, etc. De même, une demande de prêt d'objets pour exposition est accessible et à adresser à la direction du CCE. Enfin, si le projet est accepté, une autorisation de prêt tripartite demandeur-CCE-propriétaire/responsable est signée.

Le rôle de l'État au Centre de conservation et d'étude à Sélestat (A. Davadie)

Il est le même pour tous les centres et correspond aux missions suivantes : conserver et mettre à disposition les biens archéologiques mobiliers pour étude ou exposition.

Les missions régaliennes

Centraliser le versement du mobilier et des archives de fouille

En Alsace, quatre opérateurs interviennent lors d'opérations d'archéologie préventive : ce sont l'Institut national de recherches archéologiques préventives, la société Antéa-Archéologie, Archéologie-Alsace, partenaire de l'État dans le Centre, et la société Evéha.

³ <http://www.archeologie.alsace/fr/collections/le-centre-de-conservation-et-detude-alsace.html>

En amont des deux missions cit  es, le Centre est aussi le lieu de versement des biens arch  ologiques et de la documentation, apr  s que le rapport a   t   rendu et valid   par la Commission comp  tente. En 2017, trois op  rations ont   t   vers  es, dont une en transit⁴.

La construction du nouvel   quipement satisfait les besoins locaux en termes d'espace et de conditions de conservation, comme   voqu   pr  c  demment⁵, mais un passif a   t   accumul  . De 2011    2016, le mobilier de certaines op  rations a   t   entrepos   provisoirement dans les locaux en sous-sol ou dans l'annexe de la DRAC    Strasbourg. Ce choix a augment   le volume du mobilier par ajout    celui des fouilles faites jusqu'en 2009 par le service r  gional d'Arch  ologie d'Alsace. Il reste donc des collections    traiter, dans le b  timent de la direction r  gionale comme dans les bases de deux op  rateurs. Un prochain chantier de collections est pr  vu.



Figure 4 Transport de palettes de mobiliers arch  ologiques de la DRAC, site de Strasbourg vers le CCE Alsace.    DRAC Grand Est, site de Strasbourg.

  tablir le statut de propri  t  

Pour mettre    disposition ces mobiliers, comme demand   par la loi et le concept de Centre de conservation, il para  t pr  f  rable d'avoir instruit le statut de propri  t  . Cependant, si le service r  gional d'Arch  ologie a rapidement mis en   uvre cette exigence, d  s 2012, en informant les propri  taires de leur droit de revendication, les p  riodes de vacance de poste ont ralenti l'activit   et g  n  r   un passif, alourdi par le changement de loi en 2016. Il est donc n  cessaire de mettre en place une nouvelle proc  dure interne au service pour am  liorer la gestion des biens arch  ologiques. Trois groupes de dossiers peuvent   tre distingu  s : le passif r  cent, de 2014    2016 inclus; la p  riode entre 2001 et 2011, ann  e qui vit la mise en place

⁴ L'op  ration (6 palettes) doit   tre remise au mus  e d'Arch  ologie et au Mus  e historique de Strasbourg.

⁵ Cf. *supra* « Le projet de nouveau centre » (Agathe Mulot).

en Alsace d'un logiciel de gestion du mobilier, uniforme et réglementaire; et tout ce qui précède la première loi sur l'archéologie préventive.

Notre propos est donc limité aux mobiliers de 950 opérations actuellement conservés au Centre et ne tient pas compte de ce qui est encore chez les opérateurs, les musées alsaciens, les mairies ou autres lieux de dépôt (estimés à 47 lieux, cf. *supra* « Le projet de nouveau centre »).

Bilan et perspectives

Quel état de conservation?

Cela varie d'une opération à l'autre, selon la nature des matériaux et des moyens mis en œuvre par les opérateurs après la fouille. Comme les mobiliers proviennent principalement d'opérations antérieures à 2011, le chantier des collections⁶ a porté sur la prise en inventaire et le reconditionnement. La volonté de traiter le plus grand nombre d'opérations avant l'inauguration du bâtiment n'a pas donné lieu à un chantier parallèle de stabilisation des matériaux fragiles.

De plus, la question du tri se pose avec encore plus d'acuité, puisque le ministère n'a toujours pas donné de directives en ce sens. Si nous avons tous à l'esprit la quantité de tessons, de tuiles, de briques et de vases dans les dépôts ou réserve, sans parler des clous ou autres produits métalliques plus ou moins identifiables, nous ne pensons pas nécessairement aux bouteilles de bière inventoriées lors d'opérations en milieu urbain. Si la définition de l'archéologie des deux guerres mondiales n'est pas conceptualisée, les *militaria* qu'elles génèrent sont au cœur de la problématique du tri.

Construire un bilan

La mise à disposition des mobiliers donne l'occasion de contrôler l'état de conservation, que ce soit pour étude ou pour exposition. La préparation pour étude est le moment d'établir un état du mobilier et de connaître les priorités définies avec le chercheur selon l'intérêt scientifique. De même, toute demande pour exposition impose un constat d'état qui, lui aussi, favorise l'élaboration d'une campagne.

La loi 2016-925 du 7 juillet 2016 rappelle que le mobilier doit être mis en état pour étude par l'opérateur et l'ordonnance du 30 juin 2017 prévoit que l'État est acteur de la sélection pour étude et du déclassement possible dans le cas d'analyses destructrices.

Un nouveau chantier pluriannuel

Le chantier prévu pour l'année 2018⁷ – saisie en inventaire et reconditionnement du mobilier et des archives – comprendra aussi un volet conservation, qui sera fondé sur le bilan des chantiers précédents et sur les remarques collectées lors des sorties de mobiliers.

Enfin, les demandes adressées au service régional ont entraîné l'achat de matériel de conditionnement mis à la disposition des structures, la commande de transports – trois en 2016 et 2017 –, l'intégration d'opérations (20 en 2017).

⁶ Financé par l'État et porté par le PAIR, devenu Archéologie Alsace, 450 000 €.

⁷ Le recrutement a eu lieu et permettra à un binôme de mener cette action durant 7 mois.

Conclusion

L'ouverture du Centre de conservation et d' tude de S lestat a partiellement r pondu aux attentes des partenaires – op rateurs, mus es et collectivit s – et de fa on positive quant aux lieux d' tude et de d p ts. L' tat de conservation est dor navant inscrit dans la programmation des interventions men es par l' quipe en place. En ce sens, cet  quipement repr sente l'avenir pour les mobiliers arch ologiques.

R f rences bibliographiques

Mulot A. (2018), *Projet de Centre de conservation et d' tude (CCE) en Alsace,  tude pr liminaire*, rapport, S lestat, PAIR et SRA Alsace, juin 2008, 106 p.

Mulot A. (2011), *Bilan de la conservation des collections arch ologiques en Alsace :  tat des lieux r gional, besoins et propositions. Projet de Centre de conservation et d' tude (CCE) pour l'Alsace – Pr programme de l'op ration*, rapport, volume 1, S lestat, PAIR, juin 2011, 190 p.

Les auteurs

Axelle Davadie Conservateur charg  du mobilier, DRAC Grand Est, SRA Strasbourg, axelle.davadie@culture.gouv.fr

H lo se Koehler Directrice du CCE d'Alsace, Arch ologie Alsace, 11 rue Jean-Fran ois Champollion, 67600 S lestat, heloise.koehler@archeologie.alsace

Agathe Mulot Responsable de l'unit  Collections, chef de projet pour la cr ation du CCE Alsace, Arch ologie Alsace, 11 rue Jean-Fran ois Champollion, 67600 S lestat, agathe.mulot@archeologie.alsace